

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 6 septembre 2000
[tpvs2000\tpvs42f_2000]

T-PVS (2000) 42

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 6 septembre 2000

RAPPORT DE LA RÉUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction du Développement durable*

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président du Comité permanent de la Convention de Berne, M. Gerard C. Boere (Pays-Bas) souhaite la bienvenue aux autres membres du Bureau, M. Patrick van Klaveren (Monaco) and M^{me} Ilona Jepsen (Lettonie), ainsi qu'aux représentants du Secrétariat. La liste des participants apparaît en annexe 1 au présent document.

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en annexe 2 au présent document.

2. Evolution du programme d'activités pour 2000 et décisions (Doc T-PVS (2000) 15)

Le Secrétariat donne des informations sur l'évolution du programme d'activités 2000 et les décisions prises.

2.1. Développement de la Convention

Dans le cadre des discussions, quelques actions d'ordre général pouvant mettre en valeur la mise en œuvre de la Convention ont été proposées aux membres du Bureau :

- A propos de la proposition du Groupe restreint de déléguer aux ONG certaines tâches liées à l'organisation et à la préparation des réunions des groupes d'experts, il serait utile, en vue d'une plus grande transparence, de soumettre au Comité permanent un court résumé pour information sur chacune des ONG proposées pour ces tâches ;
- Dans l'optique d'assurer l'efficacité de la Convention, il faudrait assurer plus de suivi aux recommandations adoptées pour étudier si les gouvernements se conforment ou non aux recommandations. Ce point concerne principalement les dossiers qui peuvent ne pas avoir été ouverts. Il pourrait être envisagé d'élaborer un court résumé (peut-être sous forme de tableau) sur les résultats de ce suivi.
- Le Secrétariat insiste sur le fait que pour assurer un fonctionnement plus régulier de la Convention, il serait capital de conserver deux réunions du Bureau par an.

Le Bureau prend note de ces remarques.

- Les Parties contractantes à la Convention de Berne

Le 1^{er} juillet 2000, l'Azerbaïdjan est devenu la 42^e Partie contractante à la Convention de Berne.

- Mémoire de coopération avec le Secrétariat de la CDB

A sa 705^e réunion qui s'est tenue le 30 mars 2000, le Comité des Ministres a autorisé le Secrétaire Général à signer le Mémoire de coopération entre le Secrétariat de la Convention de Berne et le Secrétariat de la Convention pour la diversité biologique.

- **Mémorandum de coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement**

Le texte du Mémorandum de coopération a été révisé par les services juridiques du Conseil de l'Europe pour avis. Dans un second temps, un texte révisé a été soumis à l'Agence européenne pour l'environnement pour examen. Dès que le Mémorandum aura le feu vert des dirigeants de l'AEE, il sera soumis au Comité des Ministres pour accord.

2.3. Evolution du programme d'activités 2000

a. Réseau Emeraude

- **Groupe d'experts pour l'établissement du Réseau Emeraude des zones d'intérêt spécial pour la conservation**

La réunion du Groupe d'experts se tiendra à Strasbourg les 18 et 19 septembre 2000. Il évaluera, entre autres, les progrès accomplis par les pays cibles dans l'établissement du Réseau Emeraude et proposera des actions pour stimuler le développement ultérieur du réseau.

- **Projets pilotes – Réseau Emeraude**

Dans le laps de temps d'une année et demie depuis le début de la phase de mise en œuvre du Réseau Emeraude, les projets pilotes ont été lancés dans onze pays d'Europe centrale et orientale. Au début de l'année 2000, les projets pilotes ont été achevés en Bulgarie, en Russie et en Slovaquie. Pendant l'année 2000, les projets pilotes du Réseau Emeraude ont démarrés dans les pays suivants : République tchèque, Estonie, Lettonie et Pologne, Roumanie et Moldova. Les projets en Turquie et en Slovaquie ont démarré à la fin de l'année dernière et sont en cours. Au jour d'aujourd'hui, les ateliers de formation Emeraude se sont tenus dans la plupart des pays pilotes. Trois ateliers restants sont prévus pour octobre-novembre 2000 en Estonie, en Lettonie et en Moldova. Les résultats de ces projets seront disponibles à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

- **Réunion des chefs d'équipes de projets du Réseau Emeraude**

Cette réunion s'est tenue les 17 et 18 avril 2000 à Bratislava. Elle a été coorganisée par le Conseil de l'Europe et le *Phare Topic Link on Nature Conservation*.

Les participants comprenaient les membres des équipes Emeraude des onze pays d'Europe centrale et orientale ayant démarré les projets Emeraude ou ayant prévu de le faire dans un avenir proche. Dans le cadre de l'atelier, les participants ont échangé leurs expériences sur le processus du Réseau Emeraude ; ont identifié les obstacles et problèmes principaux auxquels ils ont été confrontés durant la mise en œuvre pratique du projet et ont réfléchi à des solutions à ces problèmes. Les recommandations adoptées ont été soumises à l'attention de la réunion du Groupe d'experts en septembre. Le rapport de la réunion (document T-PVS (2000) 29) sera présenté au Comité permanent.

Le Bureau note avec satisfaction les progrès du Réseau Emeraude et se prononce favorablement pour que cette activité reste au centre de la Convention de Berne.

- **Inventaire des données nationales disponibles sur les espèces et les habitats**

Conformément au programme d'activités de Berne, le Secrétariat a demandé un inventaire des données nationales disponibles sur les espèces et les habitats dans les pays Phare, susceptibles de contribuer au développement de la base de données du Réseau Emeraude. Ce travail est mené par le *Phare Topic Lind on Nature Conservation*. Les premiers résultats seront présentés à la prochaine réunion du Groupe d'experts Emeraude. L'inventaire final sera présenté au Secrétariat conjointement avec le rapport explicatif le 15 décembre 2000.

b. Atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés: stratégies de dispersion et de recolonisation dans le paysage agrosylvicole moderne

L'Atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés s'est tenu du 10 au 12 mai 2000 à Neuchâtel (Suisse) et a été suivi de la réunion du Groupe d'experts sur la conservation des invertébrés.

L'objectif de cette réunion était d'analyser les différentes raisons de la disparition des principales espèces d'invertébrés en Europe et de débattre d'éventuelles stratégies de dispersion des invertébrés au travers de réseaux écologiques.

Le Groupe d'experts a préparé un projet de recommandation relatif à un Plan d'action pour *Margaritifera margaritifera* et à un Plan d'action pour *Margaritifera auricularia*, qui seront soumis au Comité permanent pour adoption. Le rapport de la réunion (document T-PVS (2000) 26) sera présenté au Comité permanent pour information. Les actes de l'atelier sont en cours de préparation.

c. Groupe d'experts sur les grands carnivores en Europe

La réunion du Groupe d'experts sur les grands carnivores en Europe s'est tenue à Oslo du 22 au 24 juin 2000.

La réunion était consacrée à un passage en revue du statut et des problèmes de conservation des grands carnivores sur le territoire des Parties contractantes et des Etats observateurs de la Convention ; à des suggestions d'actions de conservation appropriées pour les grands carnivores ; à un suivi des avant-projets et mises en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux pour ces espèces.

Le Groupe d'experts a élaboré un mandat pour le groupe d'experts, qui sera présenté au Comité permanent pour adoption. Le Groupe d'experts a également mis au point un projet de recommandation sur la mise en œuvre des plans d'action pour les grands carnivores en Europe, qui sera présenté au Comité permanent pour adoption. Le rapport de la réunion (document T-PVS (2000) 33) sera présenté au Comité permanent pour information.

d. Séminaire sur la diversité biologique et le droit: bilan, problèmes et nouvelles tendances

Le Séminaire sur la diversité biologique et le droit, en hommage à Cyrille de Klemm, s'est tenu à Paris les 30 et 31 mars 2000. Le séminaire a permis d'analyser les questions relatives à la législation sur la conservation et à l'utilisation de la diversité biologique tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Les actes du séminaire sont en cours de préparation en collaboration avec l'Institut français du droit de l'environnement.

e. Etudes

Le Bureau prend note du fait que tous les contrats prévus pour des études dans le programme d'activités pour l'année 2000 ont été passés. L'étude sur l'impact du développement du tourisme sur la nidification des tortues marines (préparée par M. Andreas Demetroupoulos) sera présentée à la réunion du Comité permanent pour information.

3. Mise en œuvre des dossiers de la Convention

Les membres du Bureau ont émis quelques commentaires généraux à propos du système des dossiers. M. Patrick van Klaveren (Monaco) suggère que, afin d'assurer la crédibilité et le poids politique de la Convention, la promotion des dossiers est importante, lorsque le gouvernement se conforme aux recommandations du Comité permanent en abandonnant un projet de développement ou de construction incompatible avec des considérations environnementales (par exemple la construction d'une route dans la forêt de Grünewald au Luxembourg, le projet de Canal Rhin-Rhône en France, et d'autres), décisions qui engendrent des conséquences financières. Cela pourrait entraîner plus de pression sur les pays qui ne se conforment pas aux recommandations.

A la demande du Bureau, le Secrétariat a établi la liste des plaintes soumises au Secrétariat (document T-PVS (2000) 28) de façon à garantir plus de transparence au mécanisme des dossiers de la Convention de Berne. Le Bureau demande au Secrétariat de mettre à jour cette liste des plaintes d'ici la fin du mois d'octobre 2000.

3.1. Sites spécifiques

- ***Caretta caretta* à Patara (Turquie)**

Le Secrétariat informe les membres du Bureau des derniers développements de ce dossier. Selon Medasset, le Gouvernement turc n'a pas pris les mesures appropriées pour la conservation du site et ne s'est pas conformé aux recommandations du Comité permanent. Le 27 avril 2000, Medasset a adressé un courrier au PNUE proposant le classement de la plage de Patara comme site du « patrimoine mondial » afin de lui assurer une protection satisfaisante.

Le Gouvernement turc soumettra un rapport à la réunion du Comité permanent.

- **Péninsule d'Akamas (Chypre)**

Le Secrétariat fournit au Bureau les informations suivantes concernant ce dossier. Le Secrétariat a été informé par la *Cyprus Conservation Foundation* que le Gouvernement chypriote a pris une décision non conforme à la Recommandation n° 63 (1997) du Comité permanent.

Le Secrétariat prend contact avec le Gouvernement chypriote demandant de plus amples informations sur ce dossier et un rapport complet devant être soumis au Comité

permanent. A ce jour aucune réponse n'a été reçue de la part du Gouvernement chypriote. Le Secrétariat contactera ultérieurement le Gouvernement chypriote pour obtenir le rapport pour la réunion du Comité permanent.

- ***Cricetus cricetus* aux Pays-Bas**

Le Président, M. Boere, s'exprimant au nom du ministère de l'Agriculture, de la Gestion de la nature et des Pêches des Pays-Bas, confirme toute l'attention qui a été apportée à ce dossier de la part du Gouvernement néerlandais. Un rapport du gouvernement à propos de ce dossier est en cours de préparation et sera adressé au Secrétariat dès qu'il sera prêt, pour soumission au Comité permanent. Deux autres rapports seront envoyés au Groupe de travail sur le hamster à Limburg et à *Badger to Bear Foundation* : un rapport du professeur M. Stubbe de la Commission européenne et un rapport de MM. Gubbems et Baars figurant au dossier néerlandais sur le hamster. Malheureusement, les rapports ont été transmis dans des langues non officielles au Conseil de l'Europe (néerlandais et allemand). Le Secrétariat informe les membres du Bureau qu'il a été demandé aux deux organisations d'envoyer des rapports ou leurs résumés en anglais ou en français.

3.2 Nouveaux dossiers éventuels et autres dossiers pour information – visites sur les lieux

- ***Vipera lebetina schweizeri* (*Macrovipera schweizeri*) à Milos (Grèce)**

Le Secrétariat informe les membres du Bureau qu'une visite sur les lieux a eu lieu sur l'île de Milos du 8 au 11 septembre 2000. La visite a été menée par l'expert M. Claes Andren (Suède) accompagné par un membre du Secrétariat (M. Eladio Fernández-Galiano). Le rapport sera présenté au Comité permanent.

- **Lac Vistonis et lagune de Lafra Lafrouda (Grèce)**

Le Secrétariat informe les membres du Bureau qu'il y aura de nouvelles discussions avec les autorités grecques à ce sujet durant la visite sur les lieux à Milos, après laquelle une décision définitive quant aux dates de la visite pourra être arrêtée.

Les membres du Bureau demandent à être tenus informés des résultats des discussions avec les autorités grecques.

- **Nouveaux dossiers éventuels :**

* **Ours brun dans les Pyrénées**

La conservation de l'ours brun dans les Pyrénées est menacée par une proposition de déplacement des animaux introduits qui pourrait limiter toute possibilité et tout succès de la très modeste population actuelle. Le Secrétariat informe le Bureau que cette proposition n'a pas été confirmée par le Parlement français.

Le Bureau prend la décision de ne pas présenter ce dossier au Comité permanent comme dossier éventuel.

* **Tortue verte (*Chelonia mydas*)**

La menace qui pèse sur les plages de nidification restantes à Chypre et en Turquie représente un gros risque pour la survie de la petite population de l'espèce.

M. Patrick van Klaveren souligne que tous les dossiers concernant les tortues marines devraient être traités ensemble dans le cadre de la Conférence pan-méditerranéenne pour la tortue marine, coorganisée par les Conventions de Barcelone, de Bonn et de Berne et le CMS, qui se tiendra en 2001. Il est prévu que cette conférence adopte une recommandation. L'étude sur l'impact du développement du tourisme sur la nidification des tortues marine, commandée par le Comité permanent, représentera une contribution importante à la solution d'un tel problème.

Le Bureau décide de conserver ce dossier en tant que dossier éventuel pour le Comité permanent.

* **Exploitation et commerce de *Lithophaga lithophaga* en Espagne**

Lithophaga lithophaga est une espèce de mollusque marin bivalve qui appartient à la famille des Mytilidés et est incluse à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Le Secrétariat a été informé par M. Ramón Alvarez Halcón, malacologiste espagnol, que l'espèce *Lithophaga lithophaga* est sujette à exploitation commerciale dans une partie des îles Baléares. De plus, l'espèce est très souvent collectionnée illégalement dans d'autres parties de la côte méditerranéenne d'Espagne. La Société espagnole de malacologie prépare une plainte officielle à ce sujet.

Le Secrétariat demande au Gouvernement espagnol de fournir des informations à ce sujet au Comité permanent.

Le Bureau décide que ce dossier devrait être présenté au Comité permanent en tant que dossier éventuel.

4. Projet d'ordre du jour de la 20^e réunion

Le Secrétariat présente le projet d'ordre du jour de la 20^e réunion du Comité permanent.

Le Bureau approuve, compte tenu de certains amendements, le projet d'ordre du jour présenté par le Secrétariat. Un ordre du jour définitif de la 20^e réunion du Comité permanent figure à l'annexe 3 au présent document.

En ce qui concerne les documents pour la 20^e réunion, le Bureau demande au Secrétariat d'inclure dans la liste des documents présentés sur table les « Conclusions de la Conférence sur la conservation et la surveillance de la diversité biologique et paysagère en Ukraine » (Kyiv, 19-20 juin 2000).

5. Propositions pour le programme d'activités pour l'année 2001

Le Secrétariat présente la structure modifiée du projet de programme d'activités, qui commençait par un résumé soulignant les objectifs à court, à moyen et à long termes de

chaque activité, ainsi que leur intérêt politique. La nouvelle présentation du projet de programme correspondra mieux aux changements intervenus pour la Convention de Berne, dans l'optique d'acquies un profil plus politique.

Le Bureau décide d'inclure les activités suivantes dans le projet de programme d'activités pour l'année 2001 :

- Préparation de la Conférence ministérielle de Kyiv sur l'environnement au cours de l'année 2002 – sujette à contributions volontaires ;
- Préparation de la 6^e Conférence des Parties de la CDB au cours de l'année 2002 – p.m.

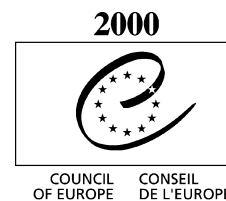
Le Bureau approuve, compte tenu de certains amendements, le programme d'activités du Comité permanent pour l'année 2001 (T-PVS (2000) 11 rév.).

6. Questions diverses

Aucune autre question n'a été soulevée.

7. Date et lieu de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du Bureau sera fixée à un stade ultérieur.



ANNEXE 1

Strasbourg, le 8 septembre 2000
[listpart september 2000.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

NETHERLANDS/PAYS-BAS Dr Gerard C. BOERE, Senior Executive Officer, Division of International Affairs, Directorate for Nature Management, Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries, (Bezuidenhoutseweg 73), PO Box 20401, NL 2500 EK THE HAGUE. Tel : +31 70 378 55 91 or +31 70 378 5007. Fax : +31 70 378 6146. E-mail : g.c.boere@N.agro.nl (E)

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du ministre Plénipotentiaire, Chargé de la coopération internationale pour l'Environnement et le Développement, Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO. Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA. Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442. E-mail : daba@varam.gov.lv (E)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Sustainable Development / Direction du Développement Durable, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France
Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Nature and Landscape Division / Chef de la Division de la Nature et des Paysages
Tel : +33 3 88 41 22 59 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Ms Katia SKRIPNICHENKO, Nature and Landscape Division / Division de la Nature et des Paysages
Tel : +33 3 88 41 30 18 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : katia.skripnichenko@coe.int



ANNEXE 2

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 27 juin 2000

Comité permanent Réunion du Bureau

Strasbourg, le 6 septembre 2000
Palais de l'Europe, Salle 16
(ouverture: 9.30)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution du programme de travail pour 2000 et décisions
 - 2.1. Evolution des activités
3. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers
 - 3.1. Sites spécifiques
 - *Caretta caretta* à Patara (Turquie)
 - Péninsule d'Akamas (Chypre)
 - *Cricetus cricetus* aux Pays-Bas
 - 3.2. Nouveaux dossiers éventuels et autres dossiers d'information
 - ? visites sur les lieux:
 - *Lac Vistonis et lagune de Lafra-Lafrouda* (Grèce)
 - *Vipera lebetina schweizeri* (*Macrovipera schweizeri*) à Milos (Grèce)
 - ? nouveaux dossiers éventuels
 - Tortue verte (*Chelonia mydas*)
 - Ours brun (*Ursus arctos*) dans les Pyrénées (France)
 - Exploitation et commerce de *Lithophaga lithophaga* en Espagne
4. – Projet d'ordre du jour pour la 20^e réunion
– Propositions pour le programme d'activités de l'année 2001
5. Questions diverses

2000



ANNEXE 3

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

20^e réunion

Strasbourg, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000

Palais de l'Europe, salle 5

Ouverture de la réunion: à 9 h 30, le lundi 27 novembre 2000

(n°11-48-042)

PROJET D'ORDRE DU JOUR *[PROVISoire JUSQU'À SEPTEMBRE 2000]*

PARTIE I - DEVELOPPEMENT DE LA CONVENTION

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Président et communications des délégations et du Secrétariat. Rapport des nouvelles Parties contractantes: l'Azerbaïdjan, Croatie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et la Slovénie**
- 3. Développement de la Convention**
 - 3.1 Développement stratégique de la Convention et fixation de priorités, y compris
 - Comité restreint sur le développement stratégique
 - Evaluation des activités des groupes d'experts
 - Mémoire de coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement
 - Développement des aspects maritimes de la Convention
 - 3.2 Projet de programme d'activités et projet de budget pour 2001
 - 3.3 Etats à inviter à titre d'observateurs à la 21^e réunion

PARTIE II – MISE EN OEUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES DE LA CONVENTION

- 4. Suivi de la mise en oeuvre des aspects juridiques de la Convention**
 - 4.1 Amendements de la Moldova à l'annexe II (deux carabidées).
 - 4.2 Rapports biennaux (1997-1998) sur les dérogations aux articles 4, 5, 6, 7 ou 8.

* Points pour information:

- Séminaire sur la diversité biologique et le droit
- Rapports sur la mise en oeuvre de la Convention dans certains pays: les pays nordiques.

PARTIE III – SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

5. Espèces et habitats menacés

Faune et flore

- 5.1 Invertébrés: atelier sur les corridors écologiques pour les invertébrés, groupe d'experts et projets de recommandations
- 5.2 Grands carnivores: Groupe d'experts et projets de recommandations

Habitats: création de réseaux écologiques de zones d'intérêt spécial pour la conservation

- 5.3 Développement du Réseau Emerald: groupe d'experts et projets pilotes

* Points pour information:

- T-PVS (2000) Rapport concernant l'impact du tourisme sur les tortues marines
- T-PVS (99) 10 rév. Initiatives nationales et internationales en faveur de la conservation des plantes en Europe

PARTIE IV – SUIVI DE SITES ET DE POPULATIONS SPÉCIFIQUES

6. Sites et populations spécifiques

6.1. Dossiers

- *Caretta caretta* à Patara (Turquie)
- la péninsule d'Akamas (Chypre)
- *Cricetus cricetus* aux Pays-Bas

6.2. Nouveaux dossiers éventuels:

- la tortue verte (*Chelonia mydas*)
- l'exploitation et le commerce de *Lithophaga lithophaga* en Espagne

6.3. Visites sur les lieux:

- le lac Vistonis et la lagune de Lafra-Lafrouda (Grèce)
- *Vipera lebetina schweizeri* à Milos (Grèce)

* Ces points sont uniquement présentés pour information. Ils ne feront pas l'objet d'exposés oraux ni de débats, à moins qu'une Partie ne le demande lors de l'adoption de l'ordre du jour.

* Points pour information:

Caretta caretta dans la baie de Laganas, Zante (Grèce)

Zones humides de Missolonghi (Grèce)

Caretta caretta à Kaminia (Grèce)

Conservation d'*Oxyura leucocephala* et éradication d'*Oxyura jamaicensis*
(Royaume-Uni)

Meles meles au Royaume-Uni

Cricetus cricetus en Alsace (France)

Meles meles en Irlande

Landes à bruyère de Dorset (Royaume Uni)

PART V – AUTRES POINTS

7. **Election du Président et du Vice-Président**
8. **Date et lieu de la 21^e réunion, adoption du rapport**
9. **Questions diverses (points pour information uniquement)**

* Ces points sont uniquement présentés pour information. Ils ne feront pas l'objet d'exposés oraux ni de débats, à moins qu'une Partie ne le demande lors de l'adoption de l'ordre du jour.